



St MÊEN

St Mien
Monsieur,

De tous les renseignements demandés
dans votre circulaire du 28 octobre dernier,
je ne puis vous donner d'autres que ceux
qui suivent...

1^{er} Pour les ans depuis 1831 ou 32, nous
sommes dans l'usage d'aller en procession
au Folgoët le jour de l'Assomption de la
Sainte Vierge. A cette procession la grande
partie des jeunes filles de St Mien, vêtues
de blanc, portent la statue de la Reine
des cieux; dix à l'usage de nos jeunes gens,
sans costume particulier, portent aussi
une ancienne et belle bannière sur la
quelle est représentée notre Dame du To-
sairre distribuant des chapeliers à St-
Dominique et à St-Etienne se agenouillant
à ses pieds.

La distance que parcourt notre procession
est d'environ cinq kilomètres.

2^e Nous avons aussi dans notre Eglise
la Confrérie du Rosaire. Elle a été
instituée par Monsieur Graveran
d'heureuse mémoire le 4 du mois de
Septembre 1850, en vertu d'un rescrit

à lui accordée à Rome par la sainteté
Die IX, sous la date du 22 du mois de
février de la même année.



3^e Nous avons de plus un autel dédié à
la Sainte Vierge.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
de votre grandeur le très
humble et très obéissant
serviteur.

Québec St. de St. Méen.

St. Méen le 22 Xbre 1896.

1